

Conditions d'admission

Nouveau brevet fédéral avec formation modulaire

En 2018, le brevet fédéral d'instructeur/trice de fitness sera remplacé par le nouveau brevet fédéral avec formation modulaire:

Spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé avec brevet fédéral de l'orientation «fitness et activité santé»

«ancien» brevet fédéral

Instructeur/trice de fitness
avec brevet fédéral

Sont admis à l'examen les candidats qui:

justifient d'un certificat fédéral de capacité, d'un diplôme d'école secondaire supérieure ou d'un certificat équivalent et d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans en tant qu'instructeur de fitness, à raison de 38 heures hebdomadaires au minimum, ou d'un total minimum de 3500 heures de pratique professionnelle pendant une durée de 2 ans au minimum à 5 ans au maximum;

ou

ont réussi un examen de degré tertiaire dans un secteur professionnel apparenté à celui d'instructeur de fitness et justifient d'une expérience professionnelle d'au moins un an en tant qu'instructeur de fitness à raison de 38 heures hebdomadaires au minimum ou d'une expérience professionnelle de 3 ans comptabilisant au minimum 1750 heures;

ou

justifient d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans en tant qu'instructeur de fitness à raison de 38 heures hebdomadaires au minimum.

«nouveau» brevet fédéral

Spécialiste en promotion de l'activité physique
et de la santé avec brevet fédéral de l'orientation
«fitness et activité santé»

Sont admis à l'examen final les candidats qui:

justifient d'un certificat fédéral de capacité d'assistant(e) en promotion de l'activité physique et de la santé, des examens modulaires requis (attestations d'équivalence) et, conformément à l'article 1.2, d'au moins 3500 heures de pratique professionnelle sur une période allant de 2 ans minimum à 5 ans maximum à compter de la date de l'examen;

ou

justifient d'un autre certificat fédéral de capacité ou d'une maturité et des examens modulaires requis (attestations d'équivalence), ainsi que d'une expérience professionnelle, conformément à l'article 1.2, d'au moins 5000 heures sur une période allant de 2,5 ans minimum à 5 ans maximum à compter de la date de l'examen.

Examens modulaires, voir directives du règlement d'examen:
www.sfgv.ch/fileadmin/sfgv/Bildung/Fachausweis_FA_2018/Oda_BuG_Pruefungsordnung_FA_Master_FR.pdf

Il convient de présenter un certificat BLS (RCP) valide à la date de l'examen
(le cours doit avoir été suivi durant les deux dernières années).

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen
dans les délais impartis conformément au règlement d'examen.

*Pour les diplômés étrangers, une attestation de niveau délivrée par le SEFRI est en principe nécessaire
afin de déterminer si le titre est au minimum d'un niveau équivalent à un CFC ou à la maturité.*

«ancien» brevet fédéral

Vous trouverez de plus amples détails dans les directives relatives au règlement d'examen:
www.sfgv.ch/fileadmin/sfgv/Bildung/Fachausweis_FA/prfungsordnung_01.01.2012_fr.pdf

Dernière session d'examens 2018

Écrits: les 7 et 8 juin 2018

Oraux: du 20 au 23 juin 2018

Date limite d'inscription: 2 mars 2018

Les examens de rattrapage pour l'ancien brevet fédéral auront lieu pendant les examens d'été 2018-2019 et dernier examen 2020.

«nouveau» brevet fédéral

Vous trouverez de plus amples détails dans les directives relatives au règlement d'examen:
www.sfgv.ch/fileadmin/sfgv/Bildung/Fachausweis_FA_2018/Oda_BuG_Pruefungsordnung_FA_Master_FR.pdf

1^{re} session d'examens 2018

Je. 22 au Sa. 24 novembre 2018

Date limite d'inscription: 27 juillet 2017

1^{re} session d'examens 2019

Je. 27 au Sa. 29 novembre 2018

Date limite d'inscription: 1 mars 2017

2^e session d'examens 2019

Je. 28 au Sa. 30 novembre 2018

Date limite d'inscription: 31 juillet 2017
